

**Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)**

\*\*\*

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;  
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation  
et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 30, rue Michel Rodange à Luxembourg se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (GEN) est une maison urbaine, mitoyenne (TYP) qui a été érigée en 1925 pour l'entrepreneur Michel Perrin<sup>1</sup>. Elle ressemble fortement à la maison adossée à sa gauche (n°32) qui a été érigée en 1924 pour le même propriétaire, sans doute selon les mêmes plans. À cette époque le plateau Bourbon est en plein développement urbanistique, dont notamment la construction du siège de l'ARBED à la place des Martyrs (LHU).

La maison s'élève sur quatre niveaux, dont le dernier est mansardé. La façade principale est divisée en trois travées d'ouvertures. Les baies présentent des encadrements en pierre naturelle qui sont en plein cintre au rez-de-chaussée et rectangulaires aux étages. Celles des deux travées de droite sont plus larges et abritent des fenêtres jumelées au premier et deuxième étage. L'ouverture centrale du deuxième étage se distingue par une porte-fenêtre donnant sur un balcon sur consoles en pierre avec un garde-corps en ferronnerie au décor abstrait. (AUT/PDR) L'entrée se fait dans le passage derrière la porte cochère située dans la travée droite. Ce passage donne aussi accès à la cour et le garage situés à l'arrière du bâtiment.

La composition de la façade principale est régulière, bien proportionnée et modeste en termes de décorations. En effet, les encadrements des baies présentent un petit entablement et une mouluration/rainure sur les montants. En général, le langage architectural rappelle aussi bien l'historicisme des décennies précédentes que le modernisme en montée à cette époque (PDR). Le propriétaire, l'entrepreneur Michel Perrin, va d'ailleurs devenir un promoteur de l'Art Déco dans les années 1930<sup>2</sup>. En outre, l'immeuble ne devait pas voler la vedette à la maison adossée à sa droite. Cette dernière, érigée deux ans auparavant, abritait la maison et le bureau de Michel Perrin et devait satisfaire à un aspect représentatif plus important.

Malheureusement, l'intérieur de l'immeuble n'est pas connu, mais il semble que des travaux de transformations ont eu lieu dernièrement. Une visite sur place pourra aider à déterminer si les critères nécessaires sont également remplis pour l'intérieur du bâtiment.

L'immeuble est non seulement un témoin du développement architectural de l'époque, mais aussi de l'essor urbanistique et démographique de la ville de Luxembourg, et notamment du plateau Bourbon,

---

<sup>1</sup> Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°2307 de l'exercice de 1925.

<sup>2</sup> Robert L. Philippart, Hôtel Select Carlton, [www.hospitalityluxembourg.lu](http://www.hospitalityluxembourg.lu), 9 juin 2021, consulté en novembre 2023.

à l'entre-deux-guerres. Ainsi, l'immeuble présente d'un point de vue historique, architectural et urbanistique un intérêt public d'être protégé.

**La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 30, rue Michel Rodange à Luxembourg (no cadastral 352/4728). 7 voix pour un classement, 3 voix contre un classement et 3 abstentions.**

Présent(e)s : Alwin Geimer, Anicet Schmit, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Régis Moes.

Luxembourg, le 22 novembre 2023